

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°117 a

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaire la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011 - 60632	Fournitures petits équipement (réserves)	- 410 054 €	73-73111	Taxes Foncières et d'Habitation RS - CFE	- 473 681 €
			73-73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	77 699 €
012 - 64131	Rémunérations PAT (0,6 sur 4 mois)	10 400 €	73-73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	2 123 €
			73-73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Rés	10 744 €
65- 6521	Versement déficit budget administratif annexe PISCIN	500 000 €	74-74124	Dotations d'intercommunalité	- 10 461 €
			74-74126	Dotations de compensation	431 €
014 - 739223	Prélèvement FPIC	1 300 €	74-74833	Compensation exonération CET	546 967 €
			74-74834	Etat compensation TF	21 €
			73-7382	Fraction TVA	40 303 €
023	virement à la section d'investissement	92 500 €			
	Total	194 146 €	Total		194 146 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
OP 10 - 2184	Mobilier	5 500 €			
OP 73 - 2182	Véhicule	- 5 500 €			
OP 57 - 2315	Véloroute voie verte	200 000 €	OP 57 - 1321	Véloroute voie verte	110 000 €
OP67 - 2313	Piscine plein air	2 500 €			
			021	virement de la section de fonctionnement	92 500 €
	Total	202 500 €	Total		202 500 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative n°1 du budget principal telle qu'elle figure ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente



Le Président de la Communauté de Communes

M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-117a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°118

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 PISCINE NOUVELLE

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaire la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011 - 611	Prestations	25 000,00 €	74 - 74751	GFP de rattachement	500 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	475 000,00 €			
	Total	500 000,00 €	Total		500 000,00 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
OP 01 - 2031	PISCINE	475 000 €	021	Virement de la section d	475 000,00 €
	Total	475 000,00 €	Total		475 000,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative n°1 du budget piscine nouvelle telle qu'elle figure ci-dessus.

Le Président de la Communauté de Communes

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GARDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°119

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 ADS

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaire la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
012-6215	Personnel collectivité de rattachement	2 400,00 €	70- 70875	Par les communes membres du GFP	19 890,00 €
012-6218	Personnel extérieur	21 000,00 €	74 - 74751	GFP de rattachement	3 510,00 €
	Total	23 400,00 €	Total		23 400,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative n°1 du budget ADS telle qu'elle figure ci-dessus.

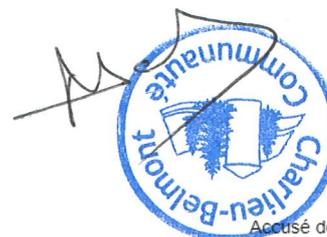
Le Président de la Communauté de Communes

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUJELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°120

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaire la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011- 6226	Honoraires et études	16 000 €	74	Subvention d'exploitation (ADEME)	16 000 €
011- 6063	Fournitures d'entretien et petits équipements	580 €			
66- 66112	Rattachement des ICNE	580 €			
Total		16 000 €	Total		16 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative n°1 du budget annexe déchets ménagers telle qu'elle figure ci-dessus.

Le Président de la Communauté de Communes

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

M René VALORGE

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°121

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE ATELIERS PARTAGES

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaire la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011 - 60632	Fournitures de petit équipement	-	5,00 €		
65 - 65888	Autres		5,00 €		
Total			0,00	Total	- €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative n°1 du budget annexe ateliers partagés telle qu'elle figure ci-dessus.

Le Président de la Communauté de Communes

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Héléne, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Héléne VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°122a

OBJET : SUBVENTIONS 2021 POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Vice-président en charge de la culture du tourisme et de la communication présente aux membres du conseil communautaire les propositions d'attribution de subvention suite à l'analyse des demandes, conformément au règlement d'attribution voté par le conseil communautaire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré (M. HERTZOG ne participe pas au vote) avec 37 voix pour, le Conseil Communautaire

- Décide de verser les subventions suivantes pour un montant total maximal de 37 247 € :

- Aux Farfadets pour la 12^{ème} édition de Paroles Paysannes du 10 au 22 août au Grand couvert de St Hilaire sous Charlieu. Montant des dépenses : 20 000 €. Montant sollicité : 6 000 € (30%). Subvention votée : 30% des dépenses avec une subvention plafonnée à 6 000 €.

- Aux Marchés de Noël de Charlieu. Montant des dépenses : 25 980 €. Montant sollicité : 1 000 € (3.85%). Subvention votée : 3.85% des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 000 €.

- A la société des Amis des Arts pour les Nocturnes de l'abbaye en juillet et août 2021 (7 séances). Montant des dépenses : 5 200 €. Montant sollicité : 2 080 € (40%). Subvention votée : 40% des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 080 €.

- A l'association Autour du Grand Couvert pour la journée du petit patrimoine de pays et des moulins les 26-27 juin 2021 à St Hilaire sous Charlieu. Montant des dépenses : 5 800 € dont 4 460 € éligibles. Montant sollicité : 700 € (16% des dépenses éligibles). Subvention votée : 16% des dépenses avec une subvention plafonnée à 700 €.

- A la MJC de Charlieu pour la 6^{ème} édition des Férus du 1^{er} au 4 juillet. Montant des dépenses : 40 000 €. Montant sollicité : 6 000 € (15%). Subvention votée : 15% des dépenses avec une subvention plafonnée à 6 000 €.

- Au comité des fêtes de Pouilly sous Charlieu pour le spectacle d'ouverture des Férus le jeudi 1^{er} juillet 2021. Montant des dépenses : 3 318 €. Montant sollicité : 1 327 € (40%). Subvention votée : 40% des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 327 €.

- Au Comité de coordination des fêtes de la soierie du 10 au 13 septembre à Charlieu. Montant des dépenses : 19 240 €. Montant sollicité : 6 000 € (31.19%). Subvention votée : 31.19% des dépenses avec une subvention plafonnée à 6 000 €.

- A l'association au fil du temps pour les rencontres cinématographiques du 23 au 27 août à Charlieu. Montant des dépenses : 15 996 €. Montant sollicité : 2 000 € (12.50%). Subvention votée : 12.50% des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 000 €.

- Au CAP (Comité d'Animation et de Promotion de Charlieu) pour le rassemblement automobile du 11 juillet 2021 à Charlieu. Montant des dépenses : 3 980 €. Montant sollicité : 1 580 € (39.70%). Subvention votée : 39.70% des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 580 €.

- A l'association Anacrouse pour les concerts The Fallen Birds le 2 octobre et le 6 novembre (St Germain la Montagne et Maizilly). Montant des dépenses : 6 000 €. Montant sollicité : 2 400 € (40%). Subvention votée : 40% des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 400 €.

- Au CAP (Comité d'Animation et de Promotion de Charlieu) pour la foire à l'andouille le 13 novembre 2021 à Charlieu. Montant des dépenses : 4 990 €. Montant sollicité : 1 960 € (39.28%). Subvention votée : 39.28% des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 960 €.

- A l'association au fil du temps pour la 3^{ème} édition Sous l'écran la page du 19 au 21 novembre 2021 à Charlieu. Montant des dépenses : 7 241 €. Montant sollicité : 2 800 € (38.67%). Subvention votée : 38.67% des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 800 €.

- A l'école de musique du Pays de Charlieu Belmont pour l'organisation de la fête de la musique à Charlieu le 19 juin 2021. Montant des dépenses : 8 100 €. Montant sollicité : 3 200 € (40%). Subvention votée : 40% des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 200 €.

- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté de Communes

M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-122a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°123

**OBJET : AVENANTS N°2 AUX CONVENTIONS DE MANDATEMENT
RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU SSIÉG MULTI-ACCUEILS**

Madame la Vice-présidente en charge de la cohésion sociale présente aux membres du Conseil Communautaire les propositions d'avenant n°2 aux conventions de mandatement SSIÉG pour les multi-accueils afin de tenir des comptes de résultats présentés pour l'année 2020. Ainsi l'avenant n°2 prévoit des modifications de l'article 7 et de l'article 8 de la convention comme suit :

Activité	Subvention 2020 prévue	Montant des acomptes versés	Subvention 2020 proposée	Subvention 2021 prévue	Subvention nette 2021 proposée
Multi accueil Charlieu	36 510,00 €	32 859, 00 €	0,00€ (Report des 2 premiers acomptes 2020 sur 2021 soit 32 859,00 €)	42 710,00 €	48 710,00 € (demande d'augmentation de 6 000,00 € de la subvention et report de 32 859,00 € déjà versés en 2020) <i>Reste à verser 15 851 € dont un acompte de 10 980 € à la signature de l'avenant</i>
Multi accueil Vougy	40 104,00 €	36 093,60 €	25 118,21 € (Report d'une partie des 2 premiers acomptes de la subvention 2020 sur 2021 soit 10 975,39 €)	44 344,00 €	42 844,00 € (demande de baisse de 1 500,00€ de la subvention et report de 10 975,39 € déjà versés en 2020) <i>Reste à verser 31 868.61 € dont un acompte de 27 584.21 € à la signature de l'avenant</i>
Multi accueil Ecoche	39 224,00 €	35 301,60 €	35 401,93 € (soit un solde de 100,33 €)	39 570,00 €	39 570,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les montants financiers pour chacune des structures listées ci-dessus,
- Autorise M. le Président à signer les avenants N°2 associés avec chacune des structures concernées,
- Dit que les dépenses seront prévues au budget annexe enfance jeunesse en section de fonctionnement

Le Président de la Communauté de Communes

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°124

OBJET : MONTANTS DEFINITIFS CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES MICRO CRECHES POUR L'ANNEE 2020

Madame la Vice-présidente en charge de la cohésion sociale présente aux membres du Conseil Communautaire les propositions de fixation des montants définitifs de subventions 2020 pour les micro-crèches afin de tenir des comptes de résultats présentés pour l'année 2020 et des périodes effectives d'ouverture de ces structures :

Activité	Subvention 2020 prévue	Montant des acomptes versés	Subvention 2020 proposée	Subvention 2021 prévue	Subvention nette 2021 proposée
Micro crèche Briennon	7 500,00 € + 1247€ COVID	6 750,00 € + 1247€ COVID	6 750,00 € + 1247€ COVID	7 500,00 €	7 500,00 €
Micro crèche Pouilly	7 500,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Micro crèche Cuinzier	7 500,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Micro crèche St Denis de Cabanne	7 500,00 € + 2457,00 € COVID	6 750,00 € + 2457,00 € COVID	7 150,00 € + 2457,00 € COVID	7 500,00 €	7 500,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

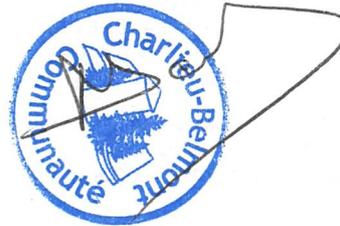
- Valide les montants financiers 2020 et 2021 pour chacune des structures listées ci-dessus,
- Dit que les dépenses seront prévues au budget annexe enfance jeunesse en section de fonctionnement

Le Président de la Communauté de Communes

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

M René VALORGE

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GARDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°125

OBJET : MODIFICATION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2021

Monsieur le Président présente au conseil communautaire les propositions de modification du tableau des effectifs suite aux promotions internes et avancements de grade, après avis favorable du Comité technique :

Cadres d'emplois / grade	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
<u>Adjoints administratifs territoriaux :</u>		
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ière} classe	TC	3
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	1+1=2
	TNC - 17h30	1
- Adjoint administratif	TC	3-1=2
	TNC – 26h15	1
	TNC 31h00	1
FILIERE TECHNIQUE		
<u>Agent de maîtrise Territorial :</u>		
- Agent de maîtrise principal	TC	1+1=2

- Agent de maîtrise	TC	2-1 =1
FILIERE CULTURELLE		
- Bibliothécaire	TC	1
- Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	TC	1
<u>Adjoint territorial du patrimoine</u>		
- Adjoint territorial du patrimoine, principal de 1 ^{ère} classe	TC	2-1 = 1
- Adjoint territorial du patrimoine, principal de 2 ^{ème} classe	TC	1
- Adjoint territorial du patrimoine	TNC - 17h30	1

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la modification du tableau des effectifs tel qu'elle figure ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu les jours, mois et an ci-dessus précisés ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Héléne, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Héléne VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°126

**OBJET : DUREE D'AMORTISSEMENT DU PROGRAMME SPECIFIQUE
D'AMENAGEMENT DES PAV**

Monsieur le Président explique aux conseillers communautaires qu'il serait utile de définir une durée d'amortissement pour le programme spécifique d'aménagement des points d'apport volontaire à 12 ans au lieu de 8 ans actuellement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Détermine la durée d'amortissement de ce programme (011) spécifique d'aménagement des PAV à 12 ans.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°127

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2020 NOVIM

M. le Vice-président en charge de l'Economie rappelle aux conseillers communautaires que depuis le 30 octobre 2019, Charlieu-Belmont Communauté est actionnaire de NOVIM (ex-SEDL), Société Anonyme d'Economie Mixte intervenant sur les métiers de l'aménagement et de la construction.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ».

NOVIM a transmis à la Collectivité le rapport de gestion et les états financiers de NOVIM pour l'exercice 2020 validés par l'Assemblée Générale mixte du 4 juin 2021, à laquelle le Président de Charlieu-Belmont Communauté a participé.

Il est conclu que l'activité reste importante dans les domaines de l'aménagement et de la construction, mais que l'objectif du renouvellement du carnet de commande reste un enjeu primordial, notamment sur l'aménagement.

L'Assemblée Générale du 4 juin 2021 a approuvé les comptes de l'exercice, et a décidé d'affecter le résultat net positif de l'exercice, soit 38 619,20 € selon les modalités suivantes :

- 5% en réserve légale soit 1 930,96 €
- Le reste en report à nouveau soit 36 688,24 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le rapport de gestion et les états financiers de NOVIM pour l'exercice 2020 (documents joints en annexe)

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°128

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2020 SAEM ABATTOIRS

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires que Charlieu Belmont Communauté est actionnaire majoritaire de la S.A.E.M « Abattoirs du Pays de Charlieu ».

Lors de l'Assemblée Générale le 30 juin 2021, le commissaire aux comptes a présenté l'exercice 2020. L'exercice clos au 31 décembre 2020 a été bien meilleur que l'exercice précédent avec une hausse du chiffre d'affaires de l'ordre de 322 K €. Le volume en abattage et en découpe a augmenté grâce au circuit court. La situation salariale est toujours tendue. Il y a eu une hausse sensible du poste personnel extérieur à l'entreprise. Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice de 216 165 euros contre un bénéfice de 105 624 euros pour l'exercice précédent.

Il rappelle également que lors des travaux réalisés il y a 10 ans par la communauté de communes l'équilibre économique de l'abattoir était estimé à 2 500 tonnes aujourd'hui largement dépassées.

Résolutions prises en Assemblée Générale Ordinaire :

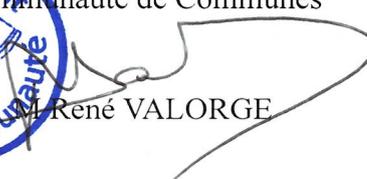
- Première résolution : approbation du rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports du Commissaire aux Comptes (comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020)
- Deuxième résolution : approbation d'affecter le résultat de l'exercice au compte « autres réserves »
- Troisième résolution : l'AG prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice
- Quatrième résolution : approbation du renouvellement des mandats au Cabinet Alain FAYOLLE et à la SODAC pour une nouvelle période de 6 exercices
- Cinquième résolution : autorisation donnée pour signer un avenant au contrat de crédit-bail immobilier conclu avec la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté visant à rembourser par anticipation partiellement le montant du crédit-bail à hauteur d'un million d'euros (1 000 000 €), tout en conservant la durée initialement convenue dans le cadre de ce contrat de crédit-bail immobilier
- Sixième résolution : l'AG modifie l'adresse du siège social dans les statuts
- Septième résolution : l'AG donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit

M. le Président indique que le versement exceptionnel d'un loyer de 1 000 000 € fera l'objet d'un avenant au crédit-bail, les loyers restants seront donc recalculés en conséquence. Plusieurs options s'offrent à la collectivité : rembourser par anticipation un des deux emprunts réalisés pour les travaux de l'abattoir (étude en cours) ou bien conserver cette trésorerie pour préfinancer (dans l'attente de subvention) des projets à venir.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le rapport de gestion et les rapports du Commissaire aux Comptes de l'exercice clos au 31/12/2020 pour la S.A.E.M « Abattoirs du Pays de Charlieu »

Le Président de la
Communauté de Communes



René VALORGE



Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Héléne, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Héléne VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°129

OBJET : AIDE RACCORDEMENT ZONE DES BELUZES SCI AMOC

M. le Vice-président en charge de l'Economie rappelle que par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'intervention de l'aide « Raccords Communauté » mis en place sur les Zones d'Activités Intercommunales de Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Briennon et Saint-Denis-de-Cabanne.

Cette aide est attribuée aux entreprises qui achètent un terrain intercommunal desservi et non loti et qui par conséquent procèdent à des travaux de raccordement aux réseaux France Télécom, EDF, gaz et eau potable à proximité de leur lot.

La subvention s'élève à hauteur de 100% du coût HT de ces raccordements réalisés par le porteur de projet dans la limite d'un plafond de 4 000 € par projet.

Par délibération en date du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'un terrain d'une superficie d'environ 4 000 m² sur la ZA des Beluzes à Pouilly sous Charlieu pour le projet de MR BRILLAT au prix de vente de 18 € HT / m² et ce, pour installer une activité de fabrication de masques respiratoires et de consommables médicaux et industriels.

La vente du terrain a été réalisée en mars 2021 et les travaux sont aujourd'hui achevés. Ainsi, Monsieur BRILLAT, gérant de la SCI AMOC, a sollicité Monsieur le Président de Charlieu Belmont Communauté, afin d'obtenir l'aide « Raccords Communauté » à hauteur de 4 000 € (montant HT), en nous faisant parvenir une facture acquittée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution de l'aide « Raccords Communauté » au profit de la SCI AMOC à hauteur de 4 000 €,
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en investissement

Le Président de la Communauté de Communes

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.
Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°130

OBJET : AIDE RACCORDEMENT ZONE DES BELUZES MME DIGUSTO M. BAILLY

M. le Vice-président en charge de l'Economie rappelle que par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'intervention de l'aide « Raccords Communauté » mis en place sur les Zones d'Activités Intercommunales de Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Briennon et Saint-Denis-de-Cabanne.

Cette aide est attribuée aux entreprises qui achètent un terrain intercommunal desservi et non loti et qui par conséquent procèdent à des travaux de raccordement aux réseaux France Télécom, EDF, gaz et eau potable à proximité de leur lot. La subvention s'élève à hauteur de 100% du coût HT de ces raccordements réalisés par le porteur de projet dans la limite d'un plafond de 4 000 € par projet.

Par délibération en date du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'un terrain d'une superficie de 2 744 m² sur la ZA des Beluzes à Pouilly sous Charlieu pour le projet de M. BAILLY et Mme DI GUSTO au prix de vente de 15 € HT / m² et ce, pour stocker du matériel au vu de leur activité itinérante et pour développer une activité de box de stockage.

La vente du terrain a été réalisée en janvier 2021 et les travaux de raccordement sont aujourd'hui achevés. Ainsi, Madame DI GUSTO et Monsieur BAILLY ont sollicité le Président de Charlieu Belmont Communauté afin d'obtenir l'aide « Raccords Communauté » à hauteur de 1 891,57 € (montant HT), en nous faisant parvenir des factures acquittées.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution de l'aide « Raccords Communauté » au profit de Mme DI GUSTO et de M BAILLY à hauteur de 1 891,57 €
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en investissement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.
Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT ET UN****Le 22 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Héléne, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yyes, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Héléne VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°131**OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE ZA 4 VENTS ENTREPRISE KONIPHER**

M. le Vice-président en charge de l'Economie informe le Conseil Communautaire que par courrier en date du 2 juillet 2021, M. Antoine KHALIL – PDG de la société KoNiPher a émis le souhait d'acquérir une parcelle de terrain d'environ 1 hectare sur la Zone d'Activités Intercommunale des 4 Vents à Belmont de la Loire.

Le projet consiste à installer sur cette parcelle sa société qui fabrique et commercialise des matières fertilisantes à base de fumier composté.

Sur la parcelle, il souhaite installer une plateforme pour réaliser le compostage de fumier ainsi qu'un bâtiment pour installer les bureaux de l'entreprise.

La parcelle visée est une partie de la parcelle n°1583 – partie droite de la parcelle. La parcelle n'est pas terrassée.

Par délibération en date 30 mai 2013, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Charlieu Belmont a fixé le prix de vente des terrains desservis mais non lotis à 9,5 € H.T. / m² sur la Zone d'Activités Intercommunale des 4 Vents à Belmont de la Loire.

Néanmoins, compte tenu des travaux de terrassement importants que l'entreprise KoNiPher doit prévoir, et après plusieurs échanges avec l'entreprise, le prix de vente au m² proposé est le suivant 6,5 € H.T. / m².

M. le Vice-président précise qu'un bâtiment de bureaux et de dépôt sera construit pour 300 m² ainsi qu'une plateforme couverte (des panneaux photovoltaïques y seront installés à terme). M. le Président souligne que cette implantation permettra de fournir la demande locale et mobilise du foncier assez pentu sur la zone (autrement difficilement commercialisable).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve la vente d'un terrain d'un hectare environ sur la zone d'activités intercommunale des 4 Vents à Belmont de la Loire pour le projet de l'entreprise KoNiPher,
- fixe le prix de vente à 6,5 € H.T. / m²,
- dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents réglementant la zone d'activités,

- interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération
- dit que la recette sera prévue au budget annexe de la zone des 4 vents

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Héléne, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Héléne VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°132

OBJET : CONVENTION EPORA MAIRIE DE BELMONT DE LA LOIRE

M. le Président informe le Conseil Communautaire que la commune de Belmont a sollicité la Communauté de Communes pour la signature d'une convention qui stipule :

La commune de Belmont de la Loire et la Communauté de Communes de Charlieu Belmont ont pu constater avec les études urbaines, la présence d'un parc ancien vacant et en partie dégradé dans le centre et en entrée de Commune

Les Collectivités ont sollicité l'expertise de l'EPORA pour étudier l'évolution foncière de son centre bourg, et en particulier en accompagnement des interventions de la Commune sur ces espaces publics.

Dans ce contexte les trois partenaires souhaitent s'associer dans le cadre d'une convention d'étude afin d'étudier d'une part les pistes éventuelles de requalification foncière dans le centre de la Commune.

Le programme d'étude sera constitué de :

- D'une étude de faisabilité pré -opérationnelle avec un diagnostic urbain du centre de Belmont de la Loire.
- De perspectives en termes de mutation potentiel à court et moyen terme des tenements fonciers prioritaires identifiés

L'EPORA établira en concertation avec la Commune un cahier des charges permettant le choix des prestataires. Le choix des prestataires nécessaires à la réalisation des études ou prestations dont l'EPORA est maître d'ouvrage sera effectué par ce dernier dans le respect du Code de la Commande Publique. La collectivité sera informée du choix des prestataires désignés par l'EPORA dans le cadre des réunions du Comité de pilotage prévu à l'article 9 des Clauses Générales.

La Convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter de sa date de signature

Les parties s'accordent pour fixer à un montant maximum de 40 000 Euros HT, le montant prévisionnel de l'ensemble des dépenses d'études au titre de l'article 4 des clauses générales, supportées par l'EPORA pour son intervention au titre de la Convention.

Les parties s'accordent pour financer le coût global de ces études selon les proratas suivants :

- EPORA : 50 %, soit un montant maximum de 20 000 Euros HT ;

- la Commune de Belmont de la Loire : 50. %, soit un montant maximum de 20 000. Euros HT ;
- D'un commun accord, le suivi de la présente convention et des engagements liés est réalisé dans le cadre d'un comité de pilotage faisant concourir des représentants des parties signataires, que chaque partie s'engage à désigner à la suite de la signature des présentes qui se réunit au moins une fois par an

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer la convention d'études avec EPORA et la commune de Belmont de la Loire

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°133

OBJET : SUBVENTION MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES 2021

M. le Président informe le Conseil Communautaire que deux demandes de subventions au titre des manifestations exceptionnelles sont parvenues à la communauté de communes et font l'objet d'un examen.

- Demande de l'association « Ressins 2010 » qui organise les 2 et 3 octobre 2021 les 100 ans du lycée agricole professionnel, avec les animations ouvertes à tous (spectacle BMX, spectacle équestre, défilé tracteurs anciens, concours peinture, spectacle pyrotechnique...) le budget de la manifestation s'élève à 46 172.33 €.
- Demande reçue le 20 juillet de l'association Pouilly bouge pour l'organisation le 11 septembre d'une manche du championnat de France E VTT ENDURO sur le site de la Roharie à Pouilly sous Charlieu + show BMX acrobatique et autres activités autour du vélo. Budget total 14 283.43 € demande de subvention 2 000 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de verser une subvention de 1 000 € à l'association « Ressins 2010 » pour l'organisation des 100 ans du lycée.
- Décide de verser une subvention de 2 000 € à l'association Pouilly bouge pour l'organisation d'une manche du championnat de France E VTT ENDURO
- Dit que les versements seront effectués après la réalisation des manifestations
- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20210722-N2021-133-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Héléne, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Héléne VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°134

OBJET : MODIFICATION DES AIDES PIG HABITAT

M. le Président présente aux conseillers communautaires une proposition de modification du règlement d'attribution des aides afin de préciser que l'aide apportée par la collectivité est de 1000 € au maximum (et non forfaitaire). Pour ce faire il faut modifier la délibération N 2018-174 en ce sens.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Précise que l'aide apportée par la collectivité dans le cadre du PIG en vertu de la délibération N°2018-174 est de 1000 € au maximum (aide aux travaux pour les économies d'énergie et aide aux travaux pour l'adaptation à la perte d'autonomie.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté de Communes




M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

**L'an deux mil VINGT ET UN
Le 22 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°135

OBJET : TARIFS PISCINE 2021 – DELEGATION AU PRESIDENT

M. le Président informe les conseillers communautaires de la mise en place du pass sanitaire au 21 juillet pour l'accès à la piscine de plein air. Quelques cartes saison et cartes 10 entrées avaient été vendues avant cette date. Il est donc possible que nous devions organiser des remboursements complets ou partiels.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Délégué à M. le Président le soin de définir les règles de remboursement total ou partiel pour les cartes saison ou 10 entrées vendues avant le 21 juillet à des usagers ne pouvant plus accéder au site à partir de cette même date.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



Le Président de la Communauté de Communes

M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°136

OBJET : SAISONNIERS PISCINE

M. le Président indique qu'un arrêté ministériel du 19 août 1975 prévoit que les agents communaux peuvent percevoir une indemnité horaire pour chaque heure de travail effectif effectuée, dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail, entre 6 heures et 21 heures un dimanche ou un jour férié. Le bénéfice de cet avantage a été étendu aux agents territoriaux par un arrêté modificatif du 31 décembre 1992 (J.O du 16 janvier 1993). Le montant horaire est fixé à 0,74 euros par un arrêté du 19 août 1975. Pour la même période, l'indemnité ne peut être cumulée avec aucune rémunération horaire pour travaux supplémentaires ni avec aucune indemnité attribuée au même titre. Ainsi seuls les agents saisonniers pourraient en bénéficier. Le Comité technique a rendu un avis favorable dès 2019.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Instaure à compter de la saison 2021 (comme pour la saison 2019) l'indemnité de travail le dimanche et jour férié de 0.74 € de l'heure au bénéfice des agents saisonniers recrutés pour le fonctionnement de la piscine de plein air et préciser que cette indemnité exclut la possibilité de paiement d'heures supplémentaires ou d'une autre indemnité attribuée au même titre.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GARDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°137

OBJET : AVENANT N°4 CREDIT BAIL SAEM ABATTOIRS DU PAYS DE CHARLIEU

M. le Président rappelle que Charlieu Belmont Communauté est actionnaire majoritaire de la S.A.E.M « Abattoirs du Pays de Charlieu ».

Lors de l'Assemblée Générale le 30 juin 2021, le commissaire aux comptes a présenté l'exercice 2020. L'exercice clos au 31 décembre 2020 a été bien meilleur que l'exercice précédent avec une hausse du chiffre d'affaires de l'ordre de 322 K €. Le volume en abattage et en découpe a augmenté grâce au développement des circuits courts dans leur ensemble (producteurs fermiers, bouchers, chevillards...).

M. le Président informe le Conseil des résolutions prises en Assemblée Générale Ordinaire :

- Première résolution : approbation du rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports du Commissaire aux Comptes (comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020)
- Deuxième résolution : approbation d'affecter le résultat de l'exercice au compte « autres réserves »
- Troisième résolution : l'AG prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice
- Quatrième résolution : approbation du renouvellement des mandats au Cabinet Alain FAYOLLE et à la SODAC pour une nouvelle période de 6 exercices
- Cinquième résolution : autorisation donnée pour signer un avenant au contrat de crédit-bail immobilier conclu avec la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté visant à rembourser par anticipation partiellement le montant du crédit-bail à hauteur d'un million d'euros (1 000 000 €), tout en conservant la durée initialement convenue dans le cadre de ce contrat de crédit-bail immobilier
- Sixième résolution : l'AG modifie l'adresse du siège social dans les statuts
- Septième résolution : l'AG donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit

M. VALORGE indique que le versement exceptionnel d'un loyer de 1 000 000 € fera l'objet d'un avenant au crédit-bail, les loyers restants seront donc recalculés en conséquence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 03/09/2021

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Fixe le montant du versement d'un loyer exceptionnel de 1 000 000 € à percevoir dès que possible
- Autorise M. le Président à signer l'avenant 4 entérinant ce versement
- Dit que les dépenses et les recettes seront prévues au budget principal

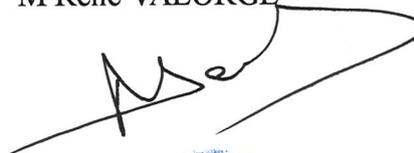
Le Président de la Communauté de Communes

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 03/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 22 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 15 juillet 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h20), Mme PEYRARD Emilie , M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme PEYRARD Emilie) Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, Mme CARRENO Mercedes, Mme LEBLANC Florence, M DUBUIS Pascal, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à M. FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M. BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc pouvoir à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle pouvoir à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à pouvoir à M. JARSAILLON, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBLANC Florence pouvoir à M. DURANTIN Michel

Secrétaire élue pour la séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2021/N°138

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ZONE LES BELUZES
POUILLY SOUS CHARLIEU**

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaire la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Total		-	€	Total	
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
168751	Autres dettes groupement de rattachement	19 280,00 €	001	Excédent d'investissement reporté	19 280,00 €
Total		19 280,00 €	Total		19 280,00 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative n°1 du budget zones des Beluzes Pouilly sous Charlieu telle qu'elle figure ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210722-N2021-138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 03/09/2021